



# ***Ordre du Jour***

---

## ***Réunion du Comité syndical 23 juin 2020 à 10h00***

---

- Désignation du Secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 24 janvier 2020

### **Délibérations :**

- Délibération 2020-02 : Modalités d'organisation du comité syndical à distance
- Délibération 2020-03 : Comptes administratifs 2018
- Délibération 2020-04 : Compte de gestion 2018
- Délibération 2020-05 : Affectation des résultats
- Délibération 2020-06 : Budget supplémentaire
- Délibération 2020-07 : Participation financière du Pôle Métropolitain aux financements des études de maîtrise d'œuvre des six sites Eaux et Paysages – groupement de commande « Eau et Paysage »
- Délibération 2020-08 : Prolongation d'un an de la convention de mise à disposition de service conclue entre la Carene et le Pôle Métropolitain

## Délibération

---

**Réunion du comité du 23 juin 2020**

**Délibération n°2020-02**

---

### **Modalités d'organisation du comité syndical à distance**

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28) :** BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27) :** AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVRARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56) :** ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoit, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Éric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIER GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMIN Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.

## Délibération

---

**Réunion du comité du 23 juin 2020**

**Délibération n°2020-02**

---

### **Modalités d'organisation du comité syndical à distance**

Le Vice-Président,

Expose :

Pour répondre à l'épidémie de Covid-19, le Parlement a adopté la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 déclarant l'urgence sanitaire, pour une durée de deux mois à compter du 24 mars 2020, prorogée jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020.

Ainsi, l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales prévoit que le Président peut décider de réunir l'assemblée par visioconférence ou à défaut par audioconférence.

Conformément à l'article 6 de cette loi, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin doivent être déterminées par délibération au cours de la première réunion de Conseil à distance.

Pendant la période d'état d'urgence, les élus peuvent participer à la réunion en présentiel ou en distanciel. Il est ainsi proposé que les réunions du comité syndical se tiennent dans les conditions suivantes :

#### **Modalités de participation distancielle**

Les élus pourront participer à la réunion par visioconférence. L'outil GOTOMEETING sera utilisé pour l'organisation numérique du Conseil Syndical. Le mode d'accès se fera par lien. Les élus devront saisir l'identifiant de la réunion et un mot de passe pour se connecter. Le quorum est abaissé à un tiers des membres présents ou représentés de l'assemblée; deux procurations peuvent être reçues par élu participant.

Le caractère public de la réunion est assuré par retransmission en direct de la visioconférence sur la page Facebook du Pôle Métropolitain.

#### **Modalités d'enregistrement et de conservation des débats**

L'enregistrement de la réunion est réalisé sur support vidéo au moyen de l'application GOTOMEETING et sera converti puis conservé au format papier. La séance est intégralement enregistrée. Les interventions et plus généralement, le son, est enregistré en intégralité, les images enregistrées sont celles des personnes prenant la parole, et ce, pendant la durée de leurs interventions.

#### **Modalités de scrutin**

Conformément au II de l'article 6 de l'ordonnance du 1er avril 2020, les votes ont lieu par scrutin public, par appel nominal. À l'appel de son nom, chaque élu sera invité à indiquer le sens de son vote. Le Président comptabilise les votes et proclame le résultat, qui est reproduit au procès-verbal avec le nom des votants. En conséquence, le Conseil syndical est invité à approuver les différentes modalités de fonctionnement proposées ci-dessus.

## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-02

### Modalités d'organisation du comité syndical à distance

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,
- Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions,
- Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19.
- considérant qu'il convient de déterminer et valider les modalités d'identification des participants à la réunion du Conseil Syndical, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin,
- considérant l'obligation de procéder à un scrutin public.

#### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

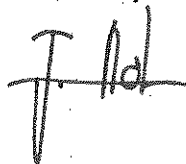
- Approuve les modalités d'organisation des réunions de Conseil devant se tenir à distance présentées ci-dessus, et notamment les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ainsi que les modalités de scrutin proposées ;
- Autorise Madame La Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### A L'UNANIMITE POUR 55

AFFILE Bertrand (P) ; ALLARD Gérard (P) ; BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COPPEY Mahel (P) ; COTTA Christophe (P) ; COUTURIER Christian ; DALIBERT Jacques (P) ; DAUVE Yves ; DAVID Serge (P) ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; GAUTIER Valérie (P) ; HENRY Jean-Yves (P) ; HERVY Franck ; KLEIN André (P) ; LAERNOES Julie (P) ; LANCIEN André (P) ; LEBERRE Dominique (P) ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; LUMEAU Jean-Jacques (P) ; MANACH Dominique (P) ; MANARA Alain (P) ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; MICHELOT Alain (P) ; NAUD Jean-Paul (P) ; NICOLEAU Rémy ; NIESCIEREWICZ Valérie (P) ; NOURRY Barbara (P) ; OUDAERT Nicolas ; OUVRARD François (P) ; PELLETEUR Jean-Claude ; PRAS Pascal (P) ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ; ROBERT Alain (P) ; RODRIGUEZ Ghislaine (P) ; ROLLAND Johanna (P) ; ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain (P) ; SACHOT Claudine ; SAMZUN David (P) ; SOBSZACK André (P) ; THAUVIN Jean-Louis

CONTRE 0  
ABSTENTION 0

Nantes, le 23 juin 2020



Johanna Rolland  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



## Délibération

---

**Réunion du comité du 23 juin 2020**

**Délibération n° 2020-03**

---

### Compte administratif 2019

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28) :** BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27) :** AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVRARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56) :** ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoît, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Éric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIER GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMINE Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.

## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-03

### Compte administratif 2019

Le Vice-Président,

Expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande de bien vouloir voter la délibération ci-après relative aux comptes de recettes et de dépenses du Pôle métropolitain pour l'exercice 2019. Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 du budget dressé par Madame Johanna ROLLAND lui donne acte de la présentation faite du compte administratif résumé dans le tableau ci-après :

Le budget 2019 fait état d'un excédent de fonctionnement de 141 760,77€ et d'un déficit en investissement à hauteur de 363 539,78€.

Le déficit d'investissement s'explique par un décalage de réception de recettes à hauteur de 301 095,50€ inscrits en reste à réaliser (Ambition Maritime, Ville de demain, Feder Plan Loire...). En prenant en compte les résultats antérieurs, le résultat cumulé fait état d'un déficit réduit à 146 955,19€. Avec les restes à réaliser en recettes sur l'année 2020, un excédent d'investissement est donc disponible à hauteur de 135 280,31€.

Le compte administratif s'attache au résultat cumulé des exercices 2018 et 2019.

#### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

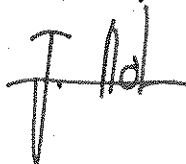
- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion.
- Arrête le résultat cumulé de clôture suivant : excédent de fonctionnement de 141 760,77€ et un excédent d'investissement de 135 280,31€.
- Autorise Madame La Présidente et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### A L'UNANIMITE POUR 55

AFFILE Bertrand (P) ; ALLARD Gérard (P) ; BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COPPEY Mahel (P) ; COTTA Christophe (P) ; COUTURIER Christian ; DALIBERT Jacques (P) ; DAUVE Yves ; DAVID Serge (P) ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; GAUTIER Valérie (P) ; HENRY Jean-Yves (P) ; HERVY Franck ; KLEIN André (P) ; LAERNOES Julie (P) ; LANCIEN André (P) ; LEBERRE Dominique (P) ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; LUMEAU Jean-Jacques (P) ; MANACH Dominique (P) ; MANARA Alain (P) ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; MICHELOT Alain (P) ; NAUD Jean-Paul (P) ; NICOLEAU Rémy ; NIESCIEREWICZ Valérie (P) ; NOURRY Barbara (P) ; OUDAERT Nicolas ; OUVREARD François (P) ; PELLETEUR Jean-Claude ; PRAS Pascal (P) ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ; ROBERT Alain (P) ; RODRIGUEZ Ghislaine (P) ; ROLLAND Johanna (P) ; ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain (P) ; SACHOT Claudine ; SAMZUN David (P) ; SOBSZACK André (P) ; THAUVIN Jean-Louis

CONTRE 0  
ABSTENTION 0

Nantes, le 23 juin 2020



Johanna Rolland  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



## Délibération

---

**Réunion du comité du 23 juin 2020**

**Délibération n°2020-04**

---

### **Approbation du compte de gestion du receveur – exercice 2019**

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28)** : BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27)** : AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVRARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56)** : ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoît, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Éric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIÉRE GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMINÉ Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.

## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-04

### Approbation du compte de gestion du receveur – exercice 2019

Le Vice-Président,

Expose :

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de soumettre à votre examen les comptes de gestion du budget du Pôle métropolitain pour l'exercice 2019, adressés par Monsieur le Trésorier.

Le Trésorier a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est à noter que les résultats d'exécution sont bien identiques entre le Pôle Métropolitain Nantes Saint Nazaire et le comptable public. Le Compte de Gestion du Trésorier fait donc apparaître des résultats concordants avec le compte administratif du pôle.

#### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1<sup>ER</sup> Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### A L'UNANIMITE POUR 55

AFFILE Bertrand (P) ; ALLARD Gérard (P) ; BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COPPEY Mahel (P) ; COTTA Christophe (P) ; COUTURIER Christian ; DALIBERT Jacques (P) ; DAUVE Yves ; DAVID Serge (P) ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; GAUTIER Valérie (P) ; HENRY Jean-Yves (P) ; HERVY Franck ; KLEIN André (P) ; LAERNOES Julie (P) ; LANCIEN André (P) ; LEBERRE Dominique (P) ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; LUMEAU Jean-Jacques (P) ; MANACH Dominique (P) ; MANARA Alain (P) ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; MICHELOT Alain (P) ; NAUD Jean-Paul (P) ; NICOLEAU Rémy ; NIESCIEREWICZ Valérie (P) ; NOURRY Barbara (P) ; OUDAERT Nicolas ; OUVRARD François (P) ; PELLETEUR Jean-Claude ; PRAS Pascal (P) ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ; ROBERT Alain (P) ; RODRIGUEZ Ghislaine (P) ; ROLLAND Johanna (P) ; ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain (P) ; SACHOT Claudine ; SAMZUN David (P) ; SOBSZACK André (P) ; THAUVIN Jean-Louis

#### CONTRE 0 ABSTENTION 0

Nantes, le 23 juin 2020



Johanna Rolland  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire





## Délibération

---

**Réunion du comité du 23 juin 2020**

**Délibération n°2020-05**

---

### **Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020**

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28) :** BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27) :** AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVREARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56) :** ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoit, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Éric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIER GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMIN Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.

## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-05

### Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020

Le Vice-Président,

Expose :

Mes chers collègues,

Vous venez d'arrêter les comptes pour l'exercice 2019 du budget en votant le compte administratif.

Selon les termes des instructions comptables M4 et ses dérivées (M43, M49) et M14, il appartient à l'Assemblée délibérante de procéder à l'affectation des résultats de la section d'exploitation du budget. Cette affectation sera reprise lors du vote du budget supplémentaire et est retracée dans le tableau joint à la présente délibération.

Je vous propose, mes chers Collègues, de bien vouloir valider les affectations dans les conditions précisées au tableau joint à la présente délibération.

#### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2019 sur l'exercice 2020 telle que proposée,
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1<sup>ER</sup> Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### A L'UNANIMITE POUR 55

AFFILE Bertrand (P) ; ALLARD Gérard (P) ; BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COPPEY Mahel (P) ; COTTA Christophe (P) ; COUTURIER Christian ; DALIBERT Jacques (P) ; DAUVE Yves ; DAVID Serge (P) ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; GAUTIER Valérie (P) ; HENRY Jean-Yves (P) ; HERVY Franck ; KLEIN André (P) ; LAERNOES Julie (P) ; LANCIEN André (P) ; LEBERRE Dominique (P) ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; LUMEAU Jean-Jacques (P) ; MANACH Dominique (P) ; MANARA Alain (P) ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; MICHELOT Alain (P) ; NAUD Jean-Paul (P) ; NICOLEAU Rémy ; NIESCIEREWICZ Valérie (P) ; NOURRY Barbara (P) ; OUDAERT Nicolas ; OUVREARD François (P) ; PELLETEUR Jean-Claude ; PRAS Pascal (P) ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ; ROBERT Alain (P) ; RODRIGUEZ Ghislaine (P) ; ROLLAND Johanna (P) ; ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain (P) ; SACHOT Claudine ; SAMZUN David (P) ; SOBSZACK André (P) ; THAUVIN Jean-Louis

#### CONTRE 0

#### ABSTENTION 0

Nantes, le 23 juin 2020



Johanna Rolland  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020  
Délibération n° 2020-05

### Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020

#### AFFECTATION DES RESULTATS 2019

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2018)	Part affectée à l'investissement en 2018 (1068 et 1064)	Résultat des opérations de l'exercice 2019	Résultat cumulé de clôture (2019) (Résultat d'investissement inscrit au 001)	Reste à réaliser au 31/12/2019	Besoin ou Excédent de financement de la section d'investissement dont RAR	Réserves réglementées en 2020 au titre de 2019 (1064)	Part affectée à l'investissement en 2020 au titre de 2019 (1068)	Résultat 2019 disponible après affectation au BS 2020 ( 002 fonctionnement)
<b>RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL</b>									
Résultat d'investissement	216 584,49		-363 539,68	-146 955,19		135 280,31		80 000,00	
Dépenses					18 860,00				
Recettes	65 835,96	65 835,96	141 760,77	141 760,77	301 095,50				61 760,77
Résultat de Fonctionnement	282 420,45	65 835,96	-221 778,91	-5 194,42	0,00	135 280,31	0,00	80 000,00	61 760,77
<b>TOTAL</b>									

## Délibération

---

**Réunion du comité du 23 juin 2020**

**Délibération n°2020-06**

---

### **Budget supplémentaire 2020**

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28) :** BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27) :** AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVRARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56) :** ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoit, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Éric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIER GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMINE Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.

## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-06

### Budget supplémentaire 2020

Le Vice-Président,

Expose :

Le présent budget supplémentaire a pour objet de prendre en compte la reprise des résultats au budget du Pôle métropolitain réalisés au budget 2019, que vous venez de voter avec les Comptes Administratifs et l'affectation des résultats. L'intégration de ces résultats et l'inscription de nouvelles recettes et dépenses prévues dans ce budget supplémentaire, et détaillées dans le tableau joint, n'ont aucune incidence sur les participations des intercommunalités prévues lors du vote du budget primitif à savoir :

	Participations prévues au BP et confirmées au BS
Nantes Métropole	779 119 €
Saint Nazaire Agglomération	164 406 €
Erdre et Gesvres	41 153 €
Estuaire et Sillon	37 948 €
Pays de Blain	11 374 €

Pour la section d'investissement, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 310 095,50€.

Les recettes intègrent les restes à réaliser 2019 (Fonds ville de demain, Plan Loire Feder et FCTVA), un transfert de 56% du résultat de fonctionnement (compte 1068) et la non réalisation de l'emprunt d'équilibre prévu au budget primitif (compte 1641).

Les dépenses comportent le solde d'exécution des dépenses de 2019 (Ambition Maritime) et de nouvelles dépenses, essentiellement au compte 204 pour permettre le versement de la participation du pôle métropolitain aux études de maîtrise d'œuvre des six sites Eaux et Paysages. Le budget total inscrit au compte 204 (211 980,31€) permettra de verser la participation pour quatre sites (Pays de Blain, Erdre et Gesvres et Estuaire et Sillon). La participation du Pôle aux études de maîtrise d'œuvre de sites de Nantes Métropole et de la Carene sera versée au budget 2021. Les autres dépenses correspondent à l'achat des actions de Loire Atlantique Développement et à des opérations d'ordres relatives à l'amortissement de subventions d'investissements (+ 2000€ au compte 040).

## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-06

### Budget supplémentaire 2020

Pour la section de fonctionnement, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 63 760,77€. En recettes, il s'agit d'intégrer les 44% restants du résultat de fonctionnement 2019 et les 2000€ supplémentaires d'opérations d'ordre. Ces nouvelles recettes viennent créditer le compte 617 prévus pour les études et recherches qui est porté à 276 960€. Ce budget correspond à la provision de crédits d'études pour :

- Les études relatives à la mise à jour du volet commerce du Scot (26 000€)
- Les mobilisations éventuelles d'expertises pour la mise en œuvre des opérations habitat périurbain (40 200€) avec notamment les prestations de Loire Atlantique Développement
- La maintenance et finalisation (tableaux d'orientation) des sémaforés (15 000€)
- Le remboursement de consommables de la Cellule Opérationnelle de Préventions des Risques (20000€)
- L'engagement d'un processus de réflexion sur les suites d'Ecocité et la prise en compte des enjeux de changement climatique et du zéro artificialisation nette (163 700€).

L'ensemble de ces opérations étant équilibrées, ce budget supplémentaire n'appelle pas de modification des participations des cinq intercommunalités membres, je vous demande donc, mes chers collègues, de bien vouloir voter le budget supplémentaire,

#### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Approuve le budget supplémentaire.
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1<sup>ER</sup> Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### A L'UNANIMITE

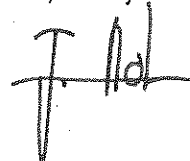
#### POUR 55

AFFILE Bertrand (P) ; ALLARD Gérard (P) ; BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COPPEY Mahel (P) ; COTTA Christophe (P) ; COUTURIER Christian ; DALIBERT Jacques (P) ; DAUVE Yves ; DAVID Serge (P) ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; GAUTIER Valérie (P) ; HENRY Jean-Yves (P) ; HERVY Franck ; KLEIN André (P) ; LAERNOES Julie (P) ; LANCIEN André (P) ; LEBERRE Dominique (P) ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; LUMEAU Jean-Jacques (P) ; MANACH Dominique (P) ; MANARA Alain (P) ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; MICHELOT Alain (P) ; NAUD Jean-Paul (P) ; NICOLEAU Rémy ; NIESCIEREWICZ Valérie (P) ; NOURRY Barbara (P) ; OUDAERT Nicolas ; OUVREARD François (P) ; PELLETEUR Jean-Claude ; PRAS Pascal (P) ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ; ROBERT Alain (P) ; RODRIGUEZ Ghislaine (P) ; ROLLAND Johanna (P) ; ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain (P) ; SACHOT Claudine ; SAMZUN David (P) ; SOBSZACK André (P) ; THAUVIN Jean-Louis

#### CONTRE 0

#### ABSTENTION 0

Nantes, le 23 juin 2020



Johanna Rolland  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-06

### Budget supplémentaire 2020

#### 1-Budget Pôle Métropolitain

En section d'investissement 310 095,50

Par inscription de dépenses nouvelles ci-dessous :

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant €
001	001	01	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	146 955,19
20	2031	20	Frais d'étude	18 860,00
204	2041512	20	Subventions d'équipements versées	141 980,31
26	261	26	Actions Loire Développement Atlantique	300,00
040	139141	01	Subventions d'investissement transférées au compte de résultat	2 000,00

Par diminution de dépenses ci-dessous :

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant €
20	2031			
204	204,,,			0,00

Par inscription de nouvelles recettes ci-dessous :

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant €
10	10222		FCTVA	45 000,00
13	1381		Subvention Etat	158 095,50
13	1382		Subvention Région	98 000,00
021	021			0,00
10	1068			80 000,00

Par diminution de recettes ci-dessous :

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant €
16	1641		Emprunts	-71 000,00
204	204,,,			0,00

En section de fonctionnement 63 760,77

Par inscription de nouvelles dépenses ci-dessous :

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant €
023	023			
11	617			63 760,77

Par diminution de dépenses ci-dessous :

Chapitre	Compte	Fonction	Libellé	Montant €
65	6574			

## Délibération

---

**Réunion du comité du 23 juin 2020**

**Délibération n°2020-07**

---

### **Participation financière du Pôle Métropolitain aux financements des études de maîtrise d'œuvre des six sites Eaux et Paysages – groupement de commande « Eau et Paysage »**

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28) :** BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27) :** AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVRARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56) :** ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoit, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Eric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIER GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMIN Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.



## Délibération

---

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-07

---

### **Participation financière du Pôle Métropolitain aux financements des études de maîtrise d'œuvre des six sites Eaux et Paysages – groupement de commande « Eau et Paysage »**

- *Vu les délibérations concordantes des intercommunalités membres du pôle métropolitain approuvant le programme d'action du pôle métropolitain, déclarant d'intérêt métropolitain la réalisation d'un appel à concepteurs Eau et Paysages et validant les clés de financement (Carene 25 juin 2013, NM 19 avril 2013, Blain 14 mai 2013, CCCE 22 mai 2013, CCEG 22 mai 2013, CCLS 4 juillet 2013)*
- *Vu les délibérations concordantes des intercommunalités membres du pôle métropolitain et du comité syndical approuvant la constitution du groupement de commandes Eau et Paysages (CARENE 25 juin 2013, CCEG 22 mai 2013, CCLS 4 juin 2013, CCCE 22 mai 2013, CCRB 14 mai 2013, NM 31 mai 2013)*
- *Vu la convention de groupement de commandes du 8 juillet 2013 validée par l'ensemble des intercommunalités membres*
- *Vu les délibérations concordantes des intercommunalités membres du pôle métropolitain déclarant d'intérêt métropolitain les suites de la démarche « Eau et Paysages » comprenant notamment l'accompagnement à la réalisation de nouvelles destinations touristiques révélant les paysages métropolitains et l'animation et la valorisation paysagère des itinéraires cyclables sur le territoire métropolitain, reliant notamment les sites Eau et Paysages (Carene 13 décembre 2016, NM 17 octobre 2016, CCRB 30 novembre 2016, CCEG 9 novembre 2016 CCCE et CCLS)*
- *Vu la délibération n°2020-06 du Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire du 23 juin 2020 relative au budget supplémentaire 2020*

Le Vice-Président,

Expose :

Depuis son lancement fin 2013, l'appel à concepteurs « Eau et Paysages » est devenu une action majeure de notre pôle métropolitain se traduisant désormais concrètement par des aménagements sur l'ensemble de nos intercommunalités. Ce projet illustre la dynamique collective animée par le pôle métropolitain en tant que coordonnateur du groupement de commandes. L'originalité de la démarche et son ambition ont permis d'obtenir des financements auprès de l'Etat français (Fonds Ville demain) et de l'Union Européenne (Feder Plan Loire).

Un site internet dédié ([www.eauetpaysages.fr](http://www.eauetpaysages.fr)) présente l'ensemble des six sites aménagés ou en cours d'aménagement ainsi que la parcours « sémaphores » né de cette dynamique collective. Le pôle métropolitain a été le porteur exclusif du financement du dialogue compétitif et il a assuré l'exécution financière des six marchés subséquents concernant la réalisation des études de faisabilité.

Chacune des intercommunalités a cofinancé 50% du montant TTC de ces études ; conformément aux clés de financements validées par les intercommunalités membres lors de l'adoption du plan d'actions : « Les dépenses relatives à des actions qui bénéficient à un ou plusieurs territoires, notamment de type pré-opérationnel seront financées pour moitié par le(s) territoire(s) à qui elles bénéficient et pour moitié par le pôle au titre de la solidarité ».

Par la suite, chaque intercommunalité a assuré l'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre pour chacun des six sites aménagés. D'un commun accord, il a été décidé d'une participation financière du pôle métropolitain aux études de maîtrise d'œuvre de chacun des six sites, plafonnée à 50 000€ TTC. Dès lors, il est nécessaire de modifier l'article 9.2 de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la répartition du coût du marché comme suit :

« Chaque membre du groupement assurera l'exécution tant administrative que financière des marchés subséquents dont il a la compétence. Conformément aux principes de financement des

## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-07

### Participation financière du Pôle Métropolitain aux financements des études de maîtrise d'œuvre des six sites Eaux et Paysages – groupement de commande « Eau et Paysage »

actions d'intérêt métropolitain définies de manière concordante par les intercommunalités membres, les études préalables et de maîtrise d'œuvre seront co-financées par le pôle métropolitain et les intercommunalités et communes intéressées. La participation du pôle métropolitain aux études de maîtrise d'œuvre de chacun des six sites est plafonnée à 50 000€ TTC »

#### Le comité, dûment convoqué, délibère et :

- Valide la modification proposée ci-dessus de l'article 9.2 de la convention de groupement de commandes pour le lancement et le suivi d'un appel à concepteur « Eau et Paysages » sur le territoire de la métropole Nantes Saint-Nazaire.

- Indique que cette modification sera intégrée par voie d'avenant n°1 à ladite convention

- Approuve le versement d'une participation aux intercommunalités pour les études de maîtrise d'œuvre à hauteur de 50 000€ TTC pour chacun des six sites

- Dit que les crédits nécessaires de 300 000€ TTC sont inscrits à la section investissement du budget supplémentaire 2020 à hauteur de 200 000 € correspondants aux sites de Savenay, Cordemais (Estuaire et Sillon) et Blain (Pays de Blain) et seront inscrits à hauteur de 100 000€ TTC au budget 2021 pour les sites de La Montagne et Saint-Jean de Boiseau (Nantes Métropole) et Saint-Malo de Guersac (Carene).

- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1<sup>ER</sup> Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### A L'UNANIMITE POUR 55

AFFILE Bertrand (P) ; ALLARD Gérard (P) ; BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COPPEY Mahel (P) ; COTTA Christophe (P) ; COUTURIER Christian ; DALIBERT Jacques (P) ; DAUVE Yves ; DAVID Serge (P) ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; GAUTIER Valérie (P) ; HENRY Jean-Yves (P) ; HERVY Franck ; KLEIN André (P) ; LAERNOES Julie (P) ; LANCIEN André (P) ; LEBERRE Dominique (P) ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; LUMEAU Jean-Jacques (P) ; MANACH Dominique (P) ; MANARA Alain (P) ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; MICHELOT Alain (P) ; NAUD Jean-Paul (P) ; NICOLEAU Rémy ; NIESCIEREWICZ Valérie (P) ; NOURRY Barbara (P) ; OUDAERT Nicolas ; OUVRARD François (P) ; PELLETEUR Jean-Claude ; PRAS Pascal (P) ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ; ROBERT Alain (P) ; RODRIGUEZ Ghislaine (P) ; ROLLAND Johanna (P) ; ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain (P) ; SACHOT Claudine ; SAMZUN David (P) ; SOBSZACK André (P) ; THAUVIN Jean-Louis

#### CONTRE 0

#### ABSTENTION 0

Nantes, le 23 juin 2020



Johanna Rolland  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



## Délibération

---

**Réunion du comité du 23 juin 2020**

**Délibération n° 2020-08**

---

### **Prolongation d'un an de la convention de mise à disposition de service conclue entre la Carene et le Pôle Métropolitain**

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28) :** BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27) :** AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56) :** ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoit, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Éric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIER GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMIN Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.

## Délibération

Réunion du comité du 23 juin 2020

Délibération n°2020-08

### **Prolongation d'un an de la convention de mise à disposition de service conclue entre la Carene et le Pôle Métropolitain**

Le Vice-Président,

Expose :

La communauté d'agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire met à disposition du pôle métropolitain son service du même nom ainsi que des expertises métiers (comptabilité, archives, ressources humaines, marchés publics...) afin d'assurer le pilotage administratif du syndicat dans une logique de maîtrise des moyens humains. A cette fin, le pôle métropolitain et la Carene ont formalisé une convention de mise à disposition de service d'une durée de 5 ans (article 7), validée par nos instances respectives fin 2015 (Délibération n°2015-13 du 3 novembre 2015 du comité syndical du pôle). Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et s'achèvera donc le 31 décembre 2020 prochain. La crise sanitaire que nous traversons a conduit le gouvernement à décaler partiellement les échéances électorales. Ainsi, il semble probable que le renouvellement des instances du pôle métropolitain se tiennent après l'été. Afin que les nouveaux élus.es puissent définir, sans précipitation, leurs modes de fonctionnement politiques et techniques pour le prochain mandat ; je vous propose donc de prolonger d'un an la convention de mise à disposition telle que le prévoit l'article 8, soit jusqu'au 31 décembre 2021.

#### **Le comité, dûment convoqué, délibère et :**

- Approuve la prolongation d'un an de la convention tel qu'indiqué à l'article 8 soit jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Autorise Madame la Présidente et Monsieur le 1<sup>ER</sup> Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **A L'UNANIMITE**

#### **POUR 55**

AFFILE Bertrand (P) ; ALLARD Gérard (P) ; BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COPPEY Mahel (P) ; COTTA Christophe (P) ; COUTURIER Christian ; DALIBERT Jacques (P) ; DAUVE Yves ; DAVID Serge (P) ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; GAUTIER Valérie (P) ; HENRY Jean-Yves (P) ; HERVY Franck ; KLEIN André (P) ; LAERNOES Julie (P) ; LANCIEU André (P) ; LEBERRE Dominique (P) ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; LUMEAU Jean-Jacques (P) ; MANACH Dominique (P) ; MANARA Alain (P) ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; MICHELOT Alain (P) ; NAUD Jean-Paul (P) ; NICOLEAU Rémy ; NIESCIEREWICZ Valérie (P) ; NOURRY Barbara (P) ; OUDAERT Nicolas ; OUVREARD François (P) ; PELLETEUR Jean-Claude ; PRAS Pascal (P) ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ; ROBERT Alain (P) ; RODRIGUEZ Ghislaine (P) ; ROLLAND Johanna (P) ; ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain (P) ; SACHOT Claudine ; SAMZUN David (P) ; SOBSZACK André (P) ; THAUVIN Jean-Louis

#### **CONTRE 0**

#### **ABSTENTION 0**

Nantes, le 23 juin 2020



Johanna Rolland  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

*Date de convocation : 17 juin 2020*

*Nombre de membres du Comité Syndical : 111*

*Nombre de Conseillers en exercice : 111*

*Président de séance : Fabrice ROUSSEL*

*Secrétaire de séance : Sylvie CAUCHIE*

**Présents (28)** : BESLIER Laure ; BOLO Pascal ; BUREAU Jocelyn ; CAUCHIE Sylvie ; CHIRON Pascale ; COUTURIER Christian ; DAUVE Yves ; DENIS Marc ; DRENO Gérard ; DUCLOS Dominique ; EUZENAT Philippe ; GARREAU Jacques ; HERVY Franck ; LEFEUVRE Sylvain ; LELIEVRE Jean-Louis ; LEMASSON Jean-Claude ; LERAT Yvon ; LUCAS Michel ; MARTIN Pascal ; MAUDUIT Benjamin ; NICOLEAU Rémy OUDAERT Nicolas ; PELLETEUR Jean-Claude ; PROVOST Eric ; QUERO Thomas ROUSSEL Fabrice ; SACHOT Claudine ; THAUVIN Jean-Louis.

**Absents et représentés (27)** : AFFILE Bertrand donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; ALLARD Gérard donne pouvoir à BOLO Pascal ; COPPEY Mahel donne pouvoir à CHIRON Pascale ; COTTA Christophe donne pouvoir à HERVY Franck ; DALIBERT Jacques donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; DAVID Serge donne pouvoir à BUREAU Jocelyn ; GAUTIER Valérie donne pouvoir à MARTIN Pascal ; HENRY Jean-Yves donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; KLEIN André donne pouvoir à MARTIN Pascal ; LAERNOES Julie donne pouvoir à CHIRON Pascale ; LANCIEN André donne pouvoir à SACHOT Claudine ; LEBERRE Dominique donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; LUMEAU Jean-Jacques donne pouvoir à PROVOST Eric ; MANACH Dominique donne pouvoir à NICOLEAU Rémy ; MANARA Alain donne pouvoir à HERVY Franck ; MICHELOT Alain donne pouvoir à CAUCHIE Sylvie ; NAUD Jean-Paul donne pouvoir à LERAT Yvon ; NIESCIEREWICZ Valérie donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; NOURRY Barbara donne pouvoir à EUZENAT Philippe ; OUVREARD François donne pouvoir à LEFEUVRE Sylvain ; PRAS Pascal donne pouvoir à BOLO Pascal ; ROBERT Alain donne pouvoir à DUCLOS Dominique ; RODRIGUEZ Ghislaine donne pouvoir à DENIS Marc ; ROLLAND Johanna donne pouvoir à ROUSSEL Fabrice ; ROYER Alain donne pouvoir à LERAT Yvon ; SAMZUN David donne pouvoir PROVOST Eric ; SOBSZACK André donne pouvoir à DUCLOS Dominique.

**Absents et excusés élus (56)** : ALIX Jean-Guy, AMAILLAND Rodolphe, AUFORT Claude, BENATRE Marie-Annick, BESNIER Jean-Luc, BEZIER Joseph, BIGUET Christian, BIR Cécile, BLINEAU Benoit, BRUN Christian, BUF Jean-Michel, BUQUEN Éric, CAILLAUD Michel, CHENEAU François, CHEVALLEREAU Claudine, CLOUET Jacky, DENIAUD Laurianne, DEUX Edouard, DUBETTIER GRENIER Véronique, FEDINI François, GARNIER Laurence, GEFFROY Joël, GESSANT Marie-Cécile, GILLAIZEAU Jacques, GRELARD Hervé, GUERRIAU Joël, GUILLEMINE Laurence, HAMEAU Pascale, HAY Pierre, JIMENEZ Yannick, JOUTARD Jean-Pierre, LABARRE Claude, LAMIABLE Patrick, LERAY Patrice, LESTIEN Françoise, LUNGART Catherine, MAISONNEUVE Monique, MARTINEAU David, MERAND Isabelle, MONTFORT Marie-Hélène, MORIVAL Benjamin, MOUNIER Serge, NICOLAS Jean-Paul, OUISSE Louis, PARPAILLON Joseph, PERNOT Mireille, RICARD Jean-François, ROCHEREAU-PRAUD Annie, ROGER Jean-Louis, RYO Thierry, SEASSAU Aymeric, THOBY Yannick, THOMERE Pierre, VEILLAUD Roger, VERGER Marcel, VEY Alain.

Toute correspondance doit être adressée à :  
Madame la Présidente du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire  
2, cours du Champ-de-Mars 44 923 Nantes cedex 9  
[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

#### **Fabrice ROUSSEL**

Bonjour, chers collègues. Je vous propose de démarrer cette séance. Nous vous remercions d'être présents. Je rappelle que les élus du Comité syndical qui ont été désignés comme représentants de leur intercommunalité en 2014 ou en cours de mandat peuvent toujours siéger tant que leur intercommunalité n'a pas procédé à leur remplacement. C'est le cas pour nos intercommunalités puisque, vous le savez, il y a un second tour des élections municipales dimanche prochain. À part la communauté de communes d'Erdre & Gesvres – et je tiens à féliciter Yvon Lerat pour sa réélection –, les autres intercommunalités ne seront installées que dans la première période de juillet.

C'est la raison pour laquelle nous tenons ce comité dans des formes exceptionnelles, même si nous verrons dans les prochains mois si ce type d'organisation peut être renouvelé. Ce n'est pas encore autorisé pour les syndicats mixtes, mais les associations nationales d'élus travaillent pour que cela soit possible.

S'agissant de la présence, je rappelle que le Pôle compte 111 conseillers syndicaux en exercice. Le quorum est fixé à 38. Il est atteint. Je rappelle que les pouvoirs comptent dans le calcul de ce quorum, puisque chaque élu pouvait avoir deux pouvoirs. Combien sommes-nous d'élus connectés, aujourd'hui ? Nous sommes 28 élus connectés et 27 élus représentés. Il faut faire l'appel nominatif ? Très bien.

*Fabrice Roussel, président de séance, procède à l'appel des présents.*

#### **Désignation du secrétaire de séance**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Je dois désigner un secrétaire de séance. Je propose une secrétaire de séance, Sylvie Cauchie. Sylvie est-elle d'accord pour être secrétaire de séance ? Oui. Merci, Sylvie.

Nous avons 12 sujets à l'ordre du jour.

#### **I. Délibération 2020-02 : Modalités d'organisation du comité syndical à distance**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Il s'agit de la délibération qui détermine les modalités d'organisation du comité syndical à distance. Nous sommes obligés de prendre cette délibération en application des différents textes réglementaires. Notre assemblée doit approuver les modalités d'organisation de notre comité à distance en plus des règles spécifiques de quorum et de pouvoirs que j'ai déjà énoncées. Je tiens à préciser que le comité se tient en visioconférence ou en audio conférence avec l'outil GoToMeeting. Les débats sont enregistrés et feront l'objet d'une conversion en texte pour formaliser le compte rendu de séance. Je le disais tout à l'heure également, le caractère public de nos débats est assuré par le biais d'une retransmission en direct via la page Facebook live du Pôle métropolitain et le mode de scrutin utilisé sera celui du vote nominal.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

Sur cette délibération, y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Pouvons-nous la mettre au vote globalement ?

#### **Stéphane BOIS**

Normalement, c'est un vote nominal.

#### **Fabrice ROUSSEL**

Je vous propose plutôt de faire un vote global sur ce point. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Merci.

### **Approbation du compte rendu de la séance du comité syndical du 24 janvier 2020**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Vous avez reçu ce compte rendu. Appelle-t-il des remarques de votre part ? Non. Je le mets également aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Ce compte rendu est donc validé.

### **Liste des décisions et marchés/Années 2019-2020**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des marchés passés dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'actions du Pôle métropolitain et du pilotage du SCoT. Ce point appelle-t-il des remarques ? Je passe la parole à Stéphane Bois.

#### **Stéphane BOIS**

Bonjour à tous. S'agissant des décisions et marchés, il y a deux premiers éléments sur le programme d'actions du Pôle métropolitain relatifs à deux marchés qui préparent la suite du Pôle pour le mandat qui arrive et qui va débiter à partir de lundi prochain :

- une mission d'Acadie pour accompagner un séminaire que nous avons tenu il y a un an avec l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices, séminaire technique auquel assistaient 90 personnes des cinq intercommunalités. Ces éléments seront remis aux nouveaux élus ;
- une préparation, avec un autre assistant à maîtrise d'ouvrage urbain : une fabrique de la ville pour retravailler les fondamentaux du projet « ÉcoCité », notamment au regard du changement climatique et du zéro artificialisation.

Pour le SCoT, nous avons deux marchés pour accompagner la mise à jour du volet commercial du SCoT qui sera conduite dans le début de mandat, dans les 18 premiers mois du mandat. Il s'agit d'une évaluation environnementale et d'un diagnostic commercial, que nous confions à la CCI de Nantes Saint-Nazaire.

Sur le projet « Sémaphores », les Sémaphores sont ouverts. Vous les connaissez. Nous avons juste fait faire des photographies des œuvres par Franck Toms, qui servent d'ailleurs au Voyage à Nantes, et nous allons mettre en place les tables d'orientation dans les prochains jours. Elles ont été fabriquées par Anima Productions.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

S'agissant du projet « Habitat périurbain », qui continue d'avancer, malgré le confinement – nous avons eu plusieurs réunions en visioconférence –, nous avons indemnisé les opérateurs et nous avons également finalisé le marché avec Scopic, qui nous a accompagnés pour le cahier citoyen de la démarche.

Pour le projet « Ambition maritime », nous avons lancé les marchés subséquents n° 3 pour accompagner Saint-Nazaire Agglomération et les Villes de Saint-Nazaire et de Pornichet dans la mise en œuvre et dans un appel à projets qui sera sans doute lancé par les nouveaux élus dans les prochaines semaines. C'est un marché à bons de commande.

Enfin, pour « Eau et paysages », nous avons fait un site Internet dédié pour les Sémaphores, que je vous invite à visiter si vous ne l'avez pas fait. Nous avons également, toujours à l'intention des nouveaux élus, formalisé avec les paysagistes qui ont travaillé sur les six sites à une formalisation de la clôture de ce cycle avec les concepteurs, qui feront des recommandations en matière de paysage face aux défis du changement climatique pour l'estuaire de ces quatre grandes équipes de paysagistes. C'est la raison pour laquelle vous avez ensuite de petits marchés du cycle « Eau et paysages » pour Phytolab et Coloco. Enfin, nous avons un marché de signalétique pour « Eau et paysages », qui permet d'avoir une signalétique commune sur l'ensemble des six sites « Eau et paysages ».

#### **Fabrice ROUSSEL**

Merci, Stéphane. Y a-t-il des demandes d'intervention, de précisions ? Non. Il s'agit simplement d'une information. Ce n'est pas à mettre aux voix.

## **II. Délibération 2020-03 : Compte administratif 2019**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Comme vous le savez, nous avons jusqu'à la fin juillet pour approuver ce compte administratif. La clôture de l'exercice présenté par Madame la Présidente fait apparaître un excédent de fonctionnement de 141 760,77 € du fait du décalage d'engagement d'études et un déficit d'investissement de 363 539,78 € du fait d'un décalage d'encaissement de recettes du projet « Sémaphores », à la fois des subventions Feder, « Ville de demain » et « Ambition maritime ». Peut-être souhaitez-vous apporter quelques précisions, Stéphane ?

#### **Stéphane BOIS**

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, sur le déficit d'investissement, bien entendu, nous avons réalisé les Sémaphores et nous avons conduit les études d'« Ambition maritime ». Nous avons clôturé les demandes de subvention en fin d'exercice 2019, qui sont affectées à l'exercice 2019 en restes à réaliser. Pour « Ville de demain », c'est-à-dire la Banque des territoires, c'est en cours. Ils nous ont dit qu'en regard au confinement, ils auraient un peu de retard, mais que cela serait fait au plus tard au mois de septembre. En revanche, s'agissant de la subvention Feder, la Région nous disait qu'ils avaient un an de retard. Les 98 000 € du Feder pour les Sémaphores sont donc plutôt reçus par le Pôle métropolitain en début d'exercice 2021.



## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

#### **Fabrice ROUSSEL**

Sur ce point, y a-t-il des demandes d'intervention ? Non ? Il n'y en a pas. Je tiens à préciser que le compte administratif s'attache au résultat cumulé des exercices 2018 et 2019. Il vous est proposé d'arrêter le résultat cumulé de clôture suivant : un excédent de fonctionnement de 141 760,77 € et un excédent d'investissement de 135 280,31 €.

Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Je propose de le mettre aux voix. Sur ce compte administratif, y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

### **III. Délibération 2020-4 : Approbation du compte de gestion du receveur – Exercice 2019**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Un article du code général des collectivités territoriales permet de soumettre à votre examen les comptes de gestion du budget du Pôle métropolitain pour l'exercice 2019, adressés par Monsieur le Trésorier.

Le trésorier a repris, dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il est à noter, et c'est tant mieux, que les résultats d'exécution sont bien identiques entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire et le comptable public. Le compte de gestion du trésorier fait donc apparaître des résultats concordants avec le compte administratif que nous venons de voter.

Sur ce point, y a-t-il des observations ? Des oppositions, des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

### **IV. 2020-05 : Décision d'affectation des résultats de l'exercice 2019 au budget 2020**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Le résultat en investissement de - 363 539,68 € est minoré par le résultat positif de clôture de l'exercice 2018, portant ce déficit cumulé à -146 955,19 €. Compte tenu des restes à réaliser en dépenses et en recettes, au final, un excédent de financement de 135 280,31 € peut être dégagé. Afin d'assurer le financement de la participation du Pôle aux études de maîtrise d'œuvre des sites « Eau et paysages », il est donc proposé d'affecter, en plus de l'excédent d'investissement, une partie du résultat de fonctionnement à hauteur de 80 000 €. Le solde, 61 760,77 €, est donc affecté en fonctionnement.

Voilà ce qui vous est présenté pour la décision d'affectation. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Il n'y en a pas. Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

#### **V. 2020-06 : Budget supplémentaire 2020**

##### **Fabrice ROUSSEL**

Il vous est d'abord proposé de ne pas faire évoluer les participations de nos cinq intercommunalités. En investissement, de nouveaux crédits, suite à l'affectation des résultats, sont inscrits au compte 204, pour permettre la participation du Pôle aux études de maîtrise d'œuvre des sites « Eau et paysages », ce qui porte le montant à 211 980,31 € au total. Et en fonctionnement, les nouvelles recettes issues du résultat viennent créditer le compte 617 pour financer les études relatives à la mise à jour du volet commercial du SCoT, à la finalisation de l'expérimentation « Habitat périurbain » et à la mise en valeur des cinq Sémaphores, ainsi que l'engagement d'un processus de réflexion avec les nouveaux élus sur les enjeux climatiques et du zéro artificialisation nette. Les modifications sont donc équilibrées en dépenses et en recettes pour chacune des deux sections du budget.

Stéphane, veux-tu ajouter des éléments ?

##### **Stéphane BOIS**

J'ajoute simplement un élément complémentaire. Vous verrez ensuite que nous aurons une délibération pour permettre le versement des 50 000 € d'appui du Pôle aux différentes études de maîtrise d'œuvre sur les sites « Eau et paysages » que vous aviez actés politiquement. Et en cette année de transition, nous n'avons bien entendu pas fait évoluer les participations des intercommunalités.

##### **Fabrice ROUSSEL**

Sur ce budget supplémentaire, y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Je le mets donc aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

#### **VI. 2020-07 : Participation financière du Pôle métropolitain au financement des études de maîtrise d'œuvre des six sites « Eau et Paysages » – Groupement de commandes « Eau et paysage »**

##### **Fabrice ROUSSEL**

Nous avons déjà un peu évoqué ce sujet. Un accord avait été pris pour que le Pôle participe aux études de maîtrise d'œuvre. Ces participations, qui étaient à hauteur de 50 000 € TTC, ont d'ailleurs été intégrées dans les plans de demande des subventions. Aujourd'hui, plus de six ans après son lancement, la dynamique « Eau et paysages » a produit ses effets avec l'étang de Vigne, la passerelle et le tour du lac à Savenay, le cheminement entre Savenay et Lavau-sur-Loire, des espaces publics au port de Cordemais, la piste cyclable Bouvron – Blain – le Gâvre, le belvédère à Saint-Malo-de-Guersac et les futurs aménagements à La

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

Montagne. La délibération prévoit donc la validation des versements et les modifications nécessaires à la convention de groupement de commandes qui lie le Pôle à ses membres. Quelques précisions, Stéphane ?

#### **Stéphane BOIS**

Oui. Nous avons effectivement beaucoup de livraison en cours des sites « Eau et paysages ». Les Sémaphores fonctionnent et nous allons avoir encore un nombre important d'inaugurations en début de mandat prochain. Nous ferons en sorte d'inviter aussi à ces inaugurations les élus de ce mandat qui ne se représentent pas. Je pense notamment au Belvédère de la CARENE à Saint-Malo-de-Guersac. Il y a aussi des événements qui sont devenus récurrents, comme par exemple la fête du vélo, au pays de Blain, le long de la piste cyclable, ou autour du lac, à Savenay. La dynamique « Eau et paysages » est donc extrêmement intéressante.

Nous versons notre participation sur un état des frais validé par la trésorerie. Pour cet exercice, nous en verserons donc à Estuaire et Sillon, pour deux sites, puisqu'il y avait auparavant deux intercommunalités, puis à Erdre & Gesvres et au Pays de Blain, et, au cours de l'exercice 2021, à la CARENE et à Nantes Métropole. Je voulais préciser, pour Monsieur Nicoleau, président en exercice de la communauté de communes Estuaire et Sillon, qu'il est toujours bien indiqué, dans le budget du Pôle – c'est une ligne à part –, les études pour la réhabilitation de la ruine de Rohars, et que nous avons travaillé, pendant le confinement, avec les collègues du Département de Loire-Atlantique et du Conservatoire du littoral pour finaliser les cahiers des charges et la convention qui pourra être signée par Madame la Présidente du Pôle dès maintenant, puisque cela doit passer en session du Conseil départemental au début du mois de juillet. C'est donc la présidente en exercice qui signera cette convention pour que l'artiste Vincent Mauger puisse faire ses esquisses sur le site de Rohars.

Voilà, Monsieur le Président.

#### **Fabrice ROUSSEL**

Merci pour ces précisions, Stéphane. Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Il n'y en a pas. Je mets donc aux voix cette participation financière du Pôle. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. La délibération est donc adoptée.

### **VII. 2020-08 : Prolongation d'un de la convention de mise à disposition de service conclue entre la CARENE et le Pôle métropolitain**

#### **Fabrice ROUSSEL**

Je tiens à rappeler que l'ensemble de l'équipe du Pôle est mis à disposition par la CARENE. Cette mise à disposition s'inscrit dans le cadre d'une convention de service qui s'achève au 31 décembre prochain. Afin de permettre aux nouveaux élus de prendre le temps de décider des modalités pour le mandat 2020-2026, il est proposé de prolonger cette convention d'un an, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 2021.

## Compte rendu

### Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence

---

#### **Pascale CHIRON**

J'avais juste une petite demande de précision concernant le futur mandat 2020-2021 : à quel moment va arriver la révision du SCoT ? Stéphane pourrait-il nous rappeler le calendrier ? J'avoue que je ne l'ai plus en tête. Merci.

#### **Stéphane BOIS**

Pour le prochain mandat, le SCoT approuvé doit faire l'objet d'une analyse des résultats en 2022, en 2023 au maximum. Le gouvernement vient de prendre des ordonnances de modification des SCoT qui ont été publiées cette semaine mais qui ne prendront effet qu'à partir d'avril 2021 et nous devons attendre aussi la finalisation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires, le SRADDET, de la Région de Pays-de-la-Loire, qui a pris du retard. Il devait être approuvé, arrêté à l'été et nous n'avons pas de nouvelles de la Région. Nous devons aussi attendre puisque l'État a lancé la procédure d'abrogation de la directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'estuaire de la Loire, abrogation qui doit faire l'objet d'une évaluation environnementale et d'un débat public. La Commission nationale des débats publics s'est donc saisie de la question et cela devrait aboutir autour de l'été 2021. Par conséquent, si les élus du prochain mandat souhaitent faire évoluer le SCoT, il faut que la procédure formelle commence après l'été 2021, plutôt à l'horizon de 2022, pour tenir compte de tous ces éléments réglementaires. Cela n'empêche pas de commencer les travaux avant cette date. Cela répond-il à la question ?

#### **Pascale CHIRON**

Tout à fait, merci. Je voulais juste vérifier le schéma de la Région, parce que j'avais bien vu qu'il était un peu en stand-by. Or pour la révision du SCoT, nous serons obligés d'avoir la validation du SRADDET. C'est bien cela ?

#### **Stéphane BOIS**

Tout à fait. Sinon, nous serons obligés de recommencer.

#### **Pascale CHIRON**

D'accord. Donc en 2021 ou en 2022. Merci.

#### **Fabrice ROUSSEL**

Merci, Pascale. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets donc aux voix cette prolongation de convention. Y a-t-il des oppositions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Cette délibération est donc adoptée.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Je vous remercie les uns et les autres de votre présence. Je veux évidemment saluer les élus qui ne participeront pas à nos futurs travaux et les remercier pour leur implication dans les travaux de ce Pôle métropolitain. Cela a été un mandat particulièrement actif, avec la révision du SCoT, la mise en œuvre d'un plan d'actions, un atelier d'élus qui s'est réuni régulièrement et qui, je crois, a permis d'accentuer notre culture commune et surtout, notre projet collectif. Et évidemment, je pense que pour certains et certaines d'entre vous, nous aurons l'occasion de nous retrouver dans les prochaines semaines pour continuer à travailler sur le projet de notre Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire.

## **Compte rendu**

### **Réunion du Comité syndical du 23 juin 2020 en visio-conférence**

---

Très bonne journée à vous toutes et à vous tous et au plaisir de nous retrouver.

#### **Stéphane BOIS**

Un petit mot de remerciement au nom de toute l'équipe, Claire, Laurie-Mai et moi-même, pour ce mandat passé à travailler à vos côtés. C'était agréable. La petite équipe du Pôle est très heureuse d'avoir pu conduire tous ces travaux avec vous.

#### **Pascale CHIRON**

Merci, Stéphane. À bientôt. Bonne journée à tous.

#### **Fabrice ROUSSEL**

Bonne journée à tous.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*